PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

CADRE D'INTERVENTION RÉGIONAL en faveur de l'agriculture biologique

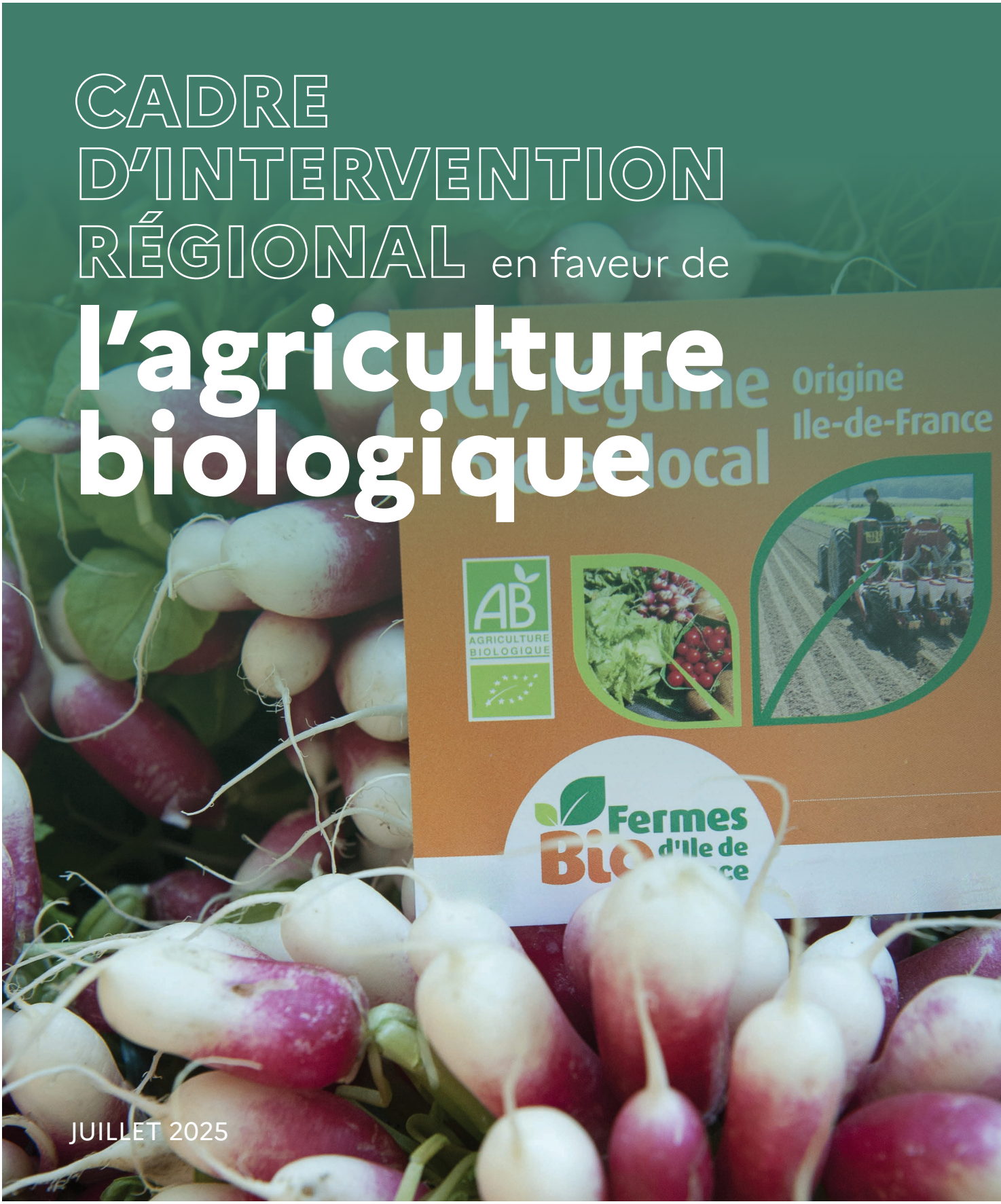

JUILLET 2025

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'agriculture biologique (AB) est un système de production qui grâce à son cahier des charges préserve les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité), facteurs essentiels de production.

Avec ce nouveau cadre d'intervention pour l'agriculture biologique en Ile-de-France, déclinant le programme national « Ambition Bio 2027 », les services de l'État en Île-de-France et la Région souhaitent réaffirmer leur engagement en faveur de l'agriculture biologique, et leur mobilisation pour soutenir cette filière de l'amont à l'aval, de la production à la consommation. Ce cadre s'inscrit dans la feuille de route de la conférence des parties (COP) et dans les politiques prioritaires du gouvernement.

Cette implication se traduit par des moyens et des engagements conséquents : au niveau national, ce sont près de 700 M€ de crédits nationaux et européens qui sont spécifiquement programmés pour l'agriculture biologique en 2025 au travers des aides de la politique agricole commune (écorégime, l'aide à la conversion en agriculture biologique), le crédit d'impôts bio, et le Fonds Avenir bio. Ce sont aussi des outils législatifs et réglementaires forts, avec en particulier l'obligation pour toutes les cantines publiques et privées d'incorporer 20% de bio en valeur dans leurs repas. De plus, une grande campagne de communication a été lancée pour relancer la consommation, facteur clé du maintien de la filière.

Au niveau régional, l'engagement de l'État pour l'agriculture biologique s'est traduit par la mise en œuvre des deux précédents Plan bio État-Région 2008-2013 et 2014-2024. En 2023, ce sont environ 26 M€ de crédits européens et de l'État qui ont été versés dans le cadre des aides directes de la PAC aux exploitants en agriculture biologique (aides au revenu, écorégime, aides à la conversion, MAEC zéro phyto), des aides de crise, du crédit d'impôt, des aides aux structures d'accompagnement des agriculteurs, et du financement des projets de structuration de filières. Mais ce sont aussi de nombreuses actions déployées pour accompagner la restauration collective dans la mise en œuvre de ses obligations règlementaires, ou encore pour former des apprenants de l'enseignement agricole et des porteurs de projets d'installation en agriculture.

Ce nouveau cadre régional vise à réaffirmer l'importance de cette filière pour l'agriculture francilienne, à rappeler les opportunités qu'offre le bassin francilien avec ses 12 millions de consommateurs, et à poursuivre l'engagement de l'État, avec l'appui de tous ses partenaires, en premier lieu la Région Île-de-France, à soutenir son déploiement sur le long terme.

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

L'agriculture biologique en Île-de-France : un engagement régional fort et durable.

Région îledeFrance

L'agriculture biologique a connu un développement spectaculaire en Île-de-France. Entre 2013 et 2023, les surfaces cultivées en bio ont été multipliées par quatre, et le nombre d'exploitations engagées dans cette démarche par près de 3,5 fois.

À la fin de l'année 2023, on dénombrait ainsi 667 fermes certifiées bio, représentant 15 % des exploitations agricoles franciliennes, pour une surface totale de 38 800 hectares, soit 6,9 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de la région.

Ce développement a été rendu possible grâce à une conjonction de facteurs favorables : une demande soutenue en produits bio au cours de la dernière décennie, mais aussi et surtout un soutien fort et constant de la Région Île-de-France.

Dans le cadre du précédent Plan Bio, plus de 12 millions d'euros ont été investis par la Région pour accompagner les structures œuvrant au développement de la filière. Par ailleurs, plus de 20 millions d'euros – combinant crédits régionaux et fonds européens FEADER – ont été mobilisés pour accompagner la conversion et le maintien des exploitations en agriculture biologique, en complément d'une aide annuelle moyenne de 200 000 euros destinée à la certification biologique.

Face aux difficultés récentes, la Région a su réagir rapidement : en 2023, une aide d'urgence spécifique a été mise en place pour soutenir les agriculteurs bio, et en 2024, un bonus bio a été intégré au dispositif d'aide exceptionnelle pour la résilience des exploitations agricoles.

Avec le renouvellement de son cadre d'intervention, la Région Île-de-France réaffirme son engagement. Elle poursuit son soutien à la certification bio, tout en instaurant des bonifications spécifiques pour les exploitations biologiques dans le cadre de ses dispositifs d'aide à l'investissement agricole et à l'installation des jeunes agriculteurs.

Un nouveau dispositif «Bio +» viendra renforcer cet accompagnement, en ciblant plus particulièrement les exploitations déjà engagées dans l'agriculture biologique.

Enfin, au-delà des aides directes et de la valorisation des produits locaux à travers la marque Produit en Île-de-France, la Région entend favoriser la structuration durable de la filière bio et le développement des débouchés. L'objectif est clair : garantir des perspectives économiques solides aux agriculteurs bio franciliens et permettre la pérennisation de leurs exploitations.

Valérie PÉCRESSE

Présidente de la région
Île-de-France

La Région Île-de-France et les services de l'État en Île-de-France soutiennent l'agriculture biologique depuis de nombreuses années.

Dans le cadre des deux précédents Plan bio État-Région 2008-2013 et 2014-2024, la Région et les services de l'État ont octroyé des aides directes aux agriculteurs (cofinancement des aides à la conversion et au maintien, bonifications bio, aide à la certification bio) et des financements aux structures d'accompagnement des agriculteurs bio. Ces soutiens, additionnés à une conjoncture favorable liée à une demande en produits issus de l'agriculture biologique croissante jusqu'en 2021, ont contribué à la nette augmentation des surfaces cultivées en bio en Île-de-France, multipliées par quatre en 10 ans, passant de 9 457 ha en 2014 à 38 484 ha fin 2024 *(source : Groupement des agriculteurs biologiques Île-de-France - GAB IDF).*

Cependant, en 2021-2022, le secteur bio a subi à l'échelle nationale une crise de la demande sans précédent qui, couplée à l'inflation liée à la guerre en Ukraine, a pesé lourdement sur la gestion financière des exploitations. C'est ainsi, qu'en 2024, le risque de déconversion des surfaces cultivées en bio s'est matérialisé pour la première fois sur le territoire francilien, avec une baisse de surface de quelques centaines d'hectares.

À travers ce nouveau cadre régional d'intervention en faveur de l'agriculture biologique, les services de l'État et la Région souhaitent renouveler leur soutien à la filière biologique en vue de sécuriser l'activité des exploitations en bio et de continuer le déploiement de ce mode de production en Île-de-France, en cohérence avec le Plan Ambition Bio 2027 national.

ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FRANCILIENNE

L'agriculture biologique en Île-de-France

Chiffres clés au 31/12/2024

671
exploitations sont engagées en IDF dans une certification AB à fin 2024
x3 / 2014 | +0,6% / 2023
15,2 %
des exploitations agricoles franciliennes

38 484 ha
En mode de production bio
x4 / 2014 | -0,8% / 2023
6,8 %
de la SAU de la région

3 500
opérateurs de l'aval (producteurs et acteurs économiques) engagés en bio
-3,9% / 2023

Répartition du nombre d'exploitations Île-de-France en AB par type de production principale*

Grandes Cultures	Légumes	Arboriculture et petits fruits	Polyculture-élevage et élevage	Apiculture	Pépinières et Cultures Ornementales	Autres
39 %	33,6 %	10,7 %	8,9 %	3,3 %	2,8 %	1,7 %

39 %
des agriculteurs bio franciliens pratiquent la vente directe.
La vente en coopératives représente 15% de l'ensemble des circuits

64 %
des franciliens consomment des produits biologiques au moins 1 fois par mois.

20 %
de produits biologiques dans la restauration collective prévu par la loi Egalim.

* La production principale désigne la production qui génère le chiffre d'affaire le plus important
Source : DRIAAF d'après les données de l'ORAB IDF 2025 - GAB IDF

AXE 1 STIMULER LA DEMANDE DE PRODUITS BIOLOGIQUES LOCAUX

CONTEXTE

Le repli de la consommation en produits biologiques observé depuis 2021 s'explique par la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs en 2022 et 2023, la méconnaissance du cahier des charges de l'agriculture biologique et de ses bénéfices.

La relance de la consommation est essentielle pour contribuer à la pérennité économique et au maintien des exploitations en agriculture biologique. C'est principalement à travers la restauration collective, via notamment la centrale d'achat de la Région Île-de-France et Approv'halles, la plateforme d'approvisionnement en produits locaux basée à Provins, en accord avec les objectifs de la loi EGALIM (20 % de produits biologiques dans les cantines) et par une large communication sur le label bio visant à soutenir la consommation dans les autres circuits de distribution, que la Région et l'État se proposent d'agir.

CONNAÎTRE LA DEMANDE

ACTION 1

Évaluer et suivre la consommation en produits issus de l'agriculture biologique en Île-de-France

Indicateurs

Consommation biologique francilienne et part de produits locaux dans cette consommation

COMMUNIQUER POUR STIMULER LA DEMANDE

ACTION 2

Sensibiliser le grand public et les scolaires aux produits bio franciliens

Indicateurs

Nombre et type d'actions de communication déployés

Nombre de personnes et type de public touché par les interventions

ACTION 3

Faire connaître et promouvoir l'offre alimentaire bio locale auprès des collectivités (élus et agents) et des entreprises de l'aval

Indicateurs

Nombre de collectivités et d'opérateurs sensibilisés

Nombre et types de supports de communication créés à destination des collectivités et entreprises

ENCOURAGER LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO

ACTION 4.1

Accompagner la restauration collective pour renforcer l'approvisionnement bio et local

Indicateurs

Nombre d'établissements et de chefs de cuisine accompagnés et formés dans la restauration collective / Part des produits biologiques dans la restauration collective francilienne /

Nombre d'acteurs impliqués par PAT[1] et par TAU[2]

ACTION 4.2

Accompagner la restauration commerciale pour renforcer l'approvisionnement bio et local

Indicateurs

Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des fournisseurs de la restauration commerciale

ACTION 5

Faciliter l'accès aux produits bio et locaux pour tous

Indicateurs

Nombre de projets à destination d'un public défavorisé soutenus

Nombre de personnes touchées par ces opérations

[1] *Projet alimentaire territorial*
[2] *Territoire agriurbain*

AXE 2 CONSOLIDER ET DÉVELOPPER DES FILIÈRES BIOLOGIQUES RÉSILIENTES ET ANCRÉES DANS LE TERRITOIRE

CONTEXTE

La conjoncture défavorable puis incertaine depuis 2021 entraîne un risque de déconversion des exploitations bio franciliennes. L'enjeu est d'éviter cette érosion et de maintenir les exploitations et surfaces déjà engagées en bio. Au travers des actions d'accompagnement aux installations et transmissions en bio, l'État et la Région souhaitent prévenir les déconversions et cessations d'activité, et assurer la continuité des pratiques biologiques lors des transmissions.

Afin de continuer à susciter des vocations, les actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique seront poursuivies ainsi que les interventions et formations bio dans l'enseignement francilien agricole et général. De plus, afin de soutenir l'activité économique des exploitations en bio, l'accompagnement technico-économique des producteurs sera renforcé tout comme les aides au maintien, au travers notamment de l'ouverture du dispositif Bio+ de la Région.

Enfin, le soutien au développement d'outils de transformation et de solutions logistiques ainsi que le renforcement des échanges entre les différents acteurs de l'amont à l'aval se poursuivront pour la structuration de filières bio locales.

CONNAÎTRE LES FILIÈRES BIOLOGIQUES ET LES TERRITOIRES POUR MIEUX PILOTER

ACTION 6

Évaluer et suivre la production bio et en conversion vers l'agriculture biologique, l'état des filières bio et les perspectives de développement pour outiller les acteurs de la bio

Indicateurs

Publication annuelle de l'observatoire régional de l'agriculture biologique (ORAB), superficie agricole utilisée (SAU) en agriculture biologique et part de la SAU régionale en agriculture biologique, nombre d'exploitations en certification bio, part des exploitations en bio, nombre d'installations ou conversions en bio, diversité des ateliers de production, étude sur les prix du bio en Île-de-France

ACTION 7

Identifier les filières prioritaires et essentielles à développer

Indicateurs

Réalisation d'une étude sur les filières biologiques régionales

FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ACTION 8

Poursuivre l'accompagnement et le soutien financiers aux projets d'installation et de *transmission en bio, notamment* dans le cadre du futur réseau France Service Agriculture

Indicateurs

Nombre d'installations et de transmissions en agriculture biologique

Nombre d'agriculteurs bio bénéficiant de l'aide à l'installation jeune agriculteur (AIJA) et de l'aide à la coopération pour le renouvellement des générations

SENSIBILISER ET FORMER À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ACTION 9

Accompagner et soutenir financièrement la conversion des agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique

Indicateurs

Nombre de conversions, surfaces, montants et nombre d'agriculteurs bénéficiant de l'aide à la conversion

ACTION 10

Faire connaître l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole et général pour susciter des vocations

Indicateurs

Nombre d'interventions et nombre d'élèves et d'enseignants ayant participé à ces interventions

Nombre d'enseignants et prescripteurs de l'emploi sensibilisés et formés aux métiers du secteur bio, y compris par le maintien d'ateliers bio dans les exploitations des lycées agricoles

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR DES FERMES RÉSILIENTES

ACTION 11

Renforcer l'accompagnement des agriculteurs biologiques au niveau technique, stratégique, économique, règlementaire et environnemental

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs bio accompagnés et thématiques abordées

Nombre de conseillers bio formés à travers la formation continue

ACTION 12

Soutenir directement les agriculteurs pour le maintien des exploitations et surfaces en agriculture biologique : aide régionale au maintien Bio+, aide à la certification bio régionale, MAEC Eau…

Indicateurs

Surfaces, montants et nombre d'agriculteurs bénéficiant de l'aide régionale au maintien à l'agriculture biologique « Bio+ », de PSE[1], MAEC[2] Eau, aide régionale à la certification bio (ou aides équivalentes sur la programmation PAC post-2027)

ACTION 13

Accompagner les agriculteurs sur la commercialisation et la diversification pour sécuriser leurs débouchés

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs, de collectifs d'agriculteurs et nature des projets accompagnés (dont la restauration collective)

Nombre et nature des contrats conclus entre opérateurs de l'aval et producteurs bio franciliens

DÉVELOPPER LES FILIÈRES, LES OUTILS DE TRANSFORMATION ET LES SOLUTIONS LOGISTIQUES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ACTION 14

Développer des outils de transformation et solutions logistiques en agriculture biologique

Indicateurs

Nombre et type de projets logistiques et d'outils de transformation accompagnés, nombre de réunions

[1] *Paiement pour Services Environnementaux*
[2] *Mesures agro environnementales et climatiques*

AXE 3 ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FACE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX D'AUJOURD'HUI ET DEMAIN

CONTEXTE

Dans le contexte actuel en perpétuelle évolution, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur les systèmes bio. La production et la diffusion de références technico-économiques, sociales et environnementales des activités agricoles sur un panel de fermes bio de références accompagnera le conseil et le suivi scientifique en Île-de-France. De même, les actions de recherche et d'innovation, indispensables pour améliorer la résilience et la compétitivité des exploitations, notamment face au dérèglement climatique, seront poursuivies et étoffées.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES SYSTÈMES ET VALORISER LEURS ATOUTS

ACTION 15	**Production et diffusion de références technico-économiques, sociales et environnementales sur un panel de fermes biologiques**	**Indicateurs** *Référentiel technico-économique d'un panel d'agriculteurs bio pour chaque production mis à disposition des agriculteurs*

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS À VENIR

ACTION 16	**Développer les échanges entre les différents acteurs de l'amont à l'aval**	**Indicateurs** *Nombre de réunions/évènements et thématiques abordées*
ACTION 17	**Poursuivre les efforts de recherche et d'innovation en agriculture biologique**	**Indicateurs** *Nombre de réunions de concertation du Pôle de Compétitivité Technique en Agriculture Biologique (PCTAB) et de coordination de la recherche* *Nombre et nature des essais*
ACTION 18	**Renforcer les actions de communication et de transfert des résultats de la recherche en biologique**	**Indicateurs** *Nombre d'opérations de communication mises en place sur les résultats de la recherche et de l'innovation biologique et nombre d'agriculteurs touchés*

PILOTAGE

Le pilotage du cadre d'intervention régional en faveur de l'agriculture biologique est assuré par la Région et l'État (DRIAAF), qui valident les programmes d'action des structures œuvrant à la réalisation des actions en faveur de l'agriculture biologique. Ils organisent les comités de pilotage et de suivi.

Des groupes de travail pourront être créés en fonction des besoins par les partenaires financiers et les acteurs régionaux ou nationaux qui mènent des actions en faveur du maintien et du développement de l'agriculture biologique en Île-de-France.

DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INTERVENTION RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Sont présentés ici les dispositifs principaux aux niveaux national et régional mobilisables (à date) pour mettre en œuvre les actions identifiées dans ce cadre d'intervention.

Région Île-de-France

Dispositif financier « Mise en œuvre du Plan bio » (soutien au fonctionnement des acteurs de la bio francilienne) / Aide au maintien à l'agriculture biologique Bio+ / Aide à l'Installation Jeune Agriculteur / Dispositif « Soutien aux investissements agricoles » / Aide à la certification bio / Boîte à outils pour les lycées franciliens facilitant l'achat direct de produits locaux auprès des producteurs et boulangers franciliens[1] / Marchés de denrées alimentaires de la centrale d'achat régionale et de la plateforme Approv'halles / Logiciel de gestion de la production (Easylis) utilisé par les EPLE[2] franciliens pour rendre plus efficients les flux / Parcours de formation « restauration durable » pour les chefs de cuisine / Soutien aux lycées franciliens pour intégrer une démarche d'éco-responsabilité / Budget d'autonomie éducative francilien / Appel à projet Territoires Agri-Urbains / Soutien aux Points Accueil Installation et aux Centres de Plan de Professionnalisation Personnalisé / Dispositif « Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture » / Convention « Parler d'agriculture aux franciliens » / Actions du pôle lycée, projets sur l'attractivité des métiers de l'agence Oriane / Dispositif d'aide à la transformation agroalimentaire francilienne / dispositifs PM'Up et TP'Up / Marque « Produit en Île-de-France » pour le développement des produits locaux.

Multi acteurs

Fonds de portage IDF Nature - Safer

Banque des territoires

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Accélérer la transition alimentaire »

SAFER

Animation foncière : actions dans le cadre CPER.

ÉTAT

DRIAAF IDF

Soutien à l'animation Bio / Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) Éco-Régime de la PAC 2023-2027, voie d'accès spécifique bio / MAEC EAU (PHY5) sur les AAC[3] / Convention avec l'Association régionale des Points Accueil Installation Île de France, avec la Chambre d'Agriculture pour le financement CEPPP[4] et le stage 21h / Programme régional de développement agricole et rural / Programme Enseigner à produire autrement / Site « Ma cantine » / Programme National pour l'Alimentation / Programme Mieux manger pour tous, dispositif P.A.N.I.E.R.S./ Contrats locaux de solidarité / Cantine à 1€ / Programme Lait et Fruits à l'école / Programme « Entrepreneurs du vivant » / Lutte contre la précarité alimentaire (DHRIL) / Fonds de formation VIVEA, Crédit d'impôt (formation et bio) / «Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 ».

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Soutien à l'animation Bio / Aides à l'accompagnement technique sur les AAC[3] via les plans d'actions de protection de la ressource et formation d'agriculteurs / Aides CAB dans le cadre de la PAC / MAEC EAU / Financement de classes d'eau dédiées à la sensibilisation aux enjeux eau dans l'enseignement et notamment dans l'enseignement agricole / Aide pour les filières Bas Niveau d'Intrants.

Agence Bio

Campagne BIOREFLEXE
Campagne « C'est BIO la France » / Campagne de communication « cuisinons plus bio » / Fonds avenir bio.

CEZ Bergerie nationale et Résothem

Réseau Formabio : Réseau Agriculture biologique de l'enseignement agricole

[1] https://dulocalsurmonplateau.smartidf.services - [2] Établissements publics locaux d'enseignement
[3] Aire d'alimentation de captage - [4] Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

Conception/Réalisation : DRIAAF - Pôle Communication - Juillet 2025